

L'abbé Mathurin SOUFFRAND

PRETRE REFRACTAIRE A MAUMUSSON

Joël Justeau

27 mars 1755 : Mathurin Souffrand naît au village des Mares en Saint-Herblon. Ses parents, Mathurin Souffrand et Jeanne Petiteau, sont d'humbles laboureurs. Ce n'est pas de gaieté de coeur qu'ils acceptent de laisser partir leur fils au petit séminaire : le père comptait sur lui pour l'aider et lui succéder. Mais, si Dieu en a décidé autrement...

Le jeune Souffrand se rend donc à Pouillé. Le curé de cette paroisse, M. Thobie, avait fait de son presbytère une école où il enseignait la théologie aux futurs prêtres des paroisses voisines. C'est là que Mathurin fait ses humanités. Tonsuré le 14 septembre 1775 dans l'église de Pouillé, il est admis au grand séminaire de Nantes et ordonné prêtre à 25 ans, le 20 mai 1780. Il devient alors vicaire de M. Bouvier, recteur de Maumusson, paroisse où il restera en service jusqu'à sa mort.

De 1780 à 1788, il exerce, au jour le jour, son ministère à Maumusson : les naissances y sont nombreuses et les enfants baptisés le jour-même ou le lendemain; les décès aussi sont nombreux... Il y a la messe quotidienne, la visite des malades, les confessions, le catéchisme... fonctions qu'assument avec dévouement M. le curé et son vicaire.

Début 1789 : M. Souffrand n'est pas ennemi des réformes qui sont réclamées çà et là dans toute la France. Il participe, avec son curé et quelques paroissiens, aux délibérations qui seront à l'origine des cahiers de doléances de Maumusson.

En 1790, il est même choisi comme maire par les habitants. Les registres des délibérations pendant la période révolutionnaire ayant été détruits, il est difficile de préciser les dates exactes de son mandat. On a retrouvé une lettre adressée à lui en tant que maire, par M. Terrier, membre du district d'Ancenis, qui l'engageait à "ordonner" au peuple plutôt qu'à l'"inviter" à venir à la cérémonie du 14 juillet 1790. Il semble que M. Souffrand ait résigné cette charge assez vite, jugeant certainement difficile de la concilier avec son ministère de prêtre. Nul doute toutefois qu'il assurât sa fonction avec dévouement, en faisant connaître au district d'Ancenis les souhaits de ses administrés.

12 juillet 1790 : la Constitution civile du clergé met le feu aux poudres. L'abbé Souffrand est farouchement opposé à la loi qui oblige les prêtres à prêter serment, et il encourage ses confrères du district à ne pas jurer.

Première alerte pour les prêtres réfractaires au mois de juin 1791: après l'arrestation du roi à Varennes, les esprits s'échauffent, on voit des complots partout, et les patriotes prennent la décision d'arrêter les aristocrates et les prêtres non jureurs. Aucune mesure n'est cependant prise à l'encontre des prêtres de Maumusson ni des paroisses voisines.

Mais le 22 mars 1792, un arrêté du département ordonne à tous les prêtres réfractaires de se rendre à Nantes sous huitaine. Dans le district, cette nouvelle provoque aussitôt des troubles.

Le curé Souffrand

(tableau dans la sacristie de l'église de Maumusson)



Le 1er avril, la municipalité de Maumusson prend une importante décision pour la défense de ses prêtres : elle rappelle l'attachement de la population à la religion catholique et demande que son clergé, "toujours soumis aux lois", ne soit pas déplacé, car elle craint que "la mesure envisagée ne donne naissance au fléau le plus redoutable : la guerre civile". Les notables dépêchés à Ancenis, puis à Nantes, ne sont pas écoutés. Pour ne pas être déportés en Espagne ou en Guyane, les prêtres de Maumusson, comme un grand nombre de la région, choisissent de se cacher.

"La persécution, note l'abbé Souffrand dans le registre paroissial, nous a mis en fuite le 2 mai 1792 pour la première fois et nous sommes rentrés le 23 juin de la même année".

Courte accalmie, car, le 7 juillet de la même année, M. Souffrand est contraint de se cacher encore. En effet, le district d'Ancenis avait décidé d'employer la manière forte en requérant la garde nationale. Cette "persécution" d'une extrême rigueur, la deuxième, ne devait s'arrêter que le 14 mai 1795.

L'église de Maumusson se retrouve donc sans prêtres, comme un certain nombre de paroisses environnantes. On avait bien essayé ici où là d'installer des curés constitutionnels, mais ces prêtres jureurs étaient mal acceptés de la population, et l'accueil manquant pour le moins de chaleur, ils avaient souvent préféré renoncer.

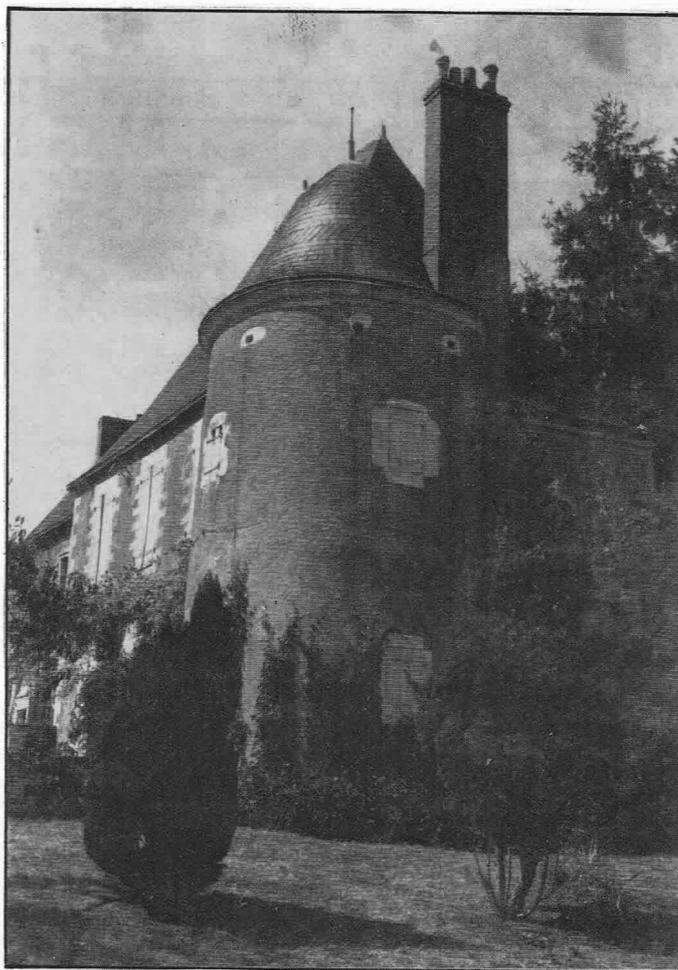
Est-ce dire que toute vie religieuse avait disparu ?

Non, car si l'église est fermée faute de prêtres, les gens en ouvrent les portes le dimanche, font sonner les cloches, allument les cierges et se rassemblent pour prier. Mrs Bouvier et Souffrand n'apparaissent que la nuit, pour plus de sûreté, et célèbrent la messe dans les champs de genêts.

C'est la nuit aussi qu'ils baptisent furtivement les nouveau-nés dans les familles, qu'ils visitent les malades et réconfortent leurs paroissiens... Les défunts sont conduits en silence au cimetière, les mariages ont lieu en secret à la maison... L'abbé Souffrand a tenu les registres des baptêmes, mariages et sépultures d'une manière scrupuleuse, et la lecture de ceux-ci montre que son activité ne se limitait pas à Maumusson. Il parcourt aussi les communes voisines pour dispenser les sacrements. On le retrouve à Freigné, Belligné et la Rouxière, à Loiré, Combré, la Cornuaille, ..." où la persécution ne permet pas qu'il y ait de prêtre".

Le jour, le curé Bouvier et son vicaire se cachent dans les fermes ou les bois, chez les Defermon, aux Chapellières, ou encore dans le fameux souterrain qu'on assure exister à Maumusson... Il y a aussi les maisons amies où les prêtres réfractaires se retrouvent, comme la métairie de la Porte ou les Barbin du bourg.... "Ils y arrivent par les prés, au couchant. Ils sont vêtus en paysans, avec des vestes tantôt grises, tantôt bleues, avec des guêtres parées, portant un bonnet et un chapeau dessus, fors l'abbé Souffrant qui n'a qu'un chapeau ; le curé Bouvier a son chapeau relevé d'un seul côté. Ils couchent souvent aux Hautes et Basses Chapellières, ainsi que dans un petit village au-dessus en allant vers le moulin de la Roche...", précieux détails qui font partie d'une dénonciation d'un agent de Candé au Commissaire Guichard le 31 mars 1793.

En cette fin du mois de mars 1793, Maumusson est entrée dans la tourmente révolutionnaire : la loi sur la conscription de 300 000 hommes a déclenché à Maumusson et dans sa région une insurrection le 11 mars, mais les paysans échouent devant Ancenis, poursuivis par les colonnes républicaines. Les meneurs sont activement recherchés, tels Pierre Dupré, dit Tête Carrée, ou Jean Terrien qui deviendra le célèbre Coeur de Lion, mais ils ont rejoint l'armée de Bonchamps de l'autre côté de la Loire.



Les Chapelières à Maumusson.

Departement
de la Seine
Inférieure

L'Administration M. et le Commissaire du J. Exéc. du Canton de la Rouxière voulant absolument voir toujours regner la paix dans son arrondissement ; Déclare, que le Citoyen Mathurin Souffrant, Ministre du culte Catholique, Exécant à Maumusson, a mérité le mérite encore, notre estime et notre Bienveillance, parce qu'il a concouru efficacement à faire tomber les armes des mains des révoltés en procurant publiquement la fourniture aux bois et à l'amour de l'ordre et de la paix parce qu'il a aussi, depuis la paix, témoigné un attachement le plus vrai aux Bénédictes républicaines en les alimentant plusieurs fois chez lui.

En foi de quoi nous lui avons décerné le présent pour lui servir en tout temps et en tout lieu et pour prouver qu'il est utile dans le Canton de on le vingt-neuf Ventose de l'An cinq de la République Française

Souffrant adjoint
Bouvier agt.
M. Gregoire agt.
J. Poirier agt.
J. Hardy agt.
M. Couvray agent
J. Poirier agt.
J. Poirier agt.
J. Poirier agt.
J. Poirier agt.



Laissez-passer de l'abbé Souffrant (29 ventôse an V) (A.D.L.A.)

Les prêtres n'ont pas pris part à l'insurrection, mais sous la pression des clubs patriotes, leur tête est mise à prix : c'est l'époque des dénonciations, des arrestations et des exécutions souvent sommaires.

Le 23 mars 1794, le recteur de Maumusson, M. Bouvier, qui se cachait chez son beau-frère, est arrêté ; tous les deux sont fusillés le lendemain dans le jardin du presbytère de la Rouxière et inhumés sur place. Les jours qui suivent voient un grand nombre de jeunes gens, femmes, vieillards, tomber "sous le glaive des ennemis de la religion", selon une formule du Martyrologe Romain reprise par l'abbé Souffrant dans ses registres.

Celui-ci est réfugié à Champtoceaux au moment de tous ces événements. Quand il apprend le "martyre" de son curé, il revient à Maumusson et vit caché parmi les Chouans qui l'aident à accomplir son ministère sans être inquiété.

A partir de juin 1794, ceux-ci sont pratiquement les maîtres de la région. En 1795, ils ne se cachent plus. Les troupes républicaines évitent Maumusson (ce nom ne signifie-t-il pas "mauvais buisson"). Les exécutions sanglantes se font rares. Il est temps de penser à guérir le pays des blessures de la guerre. C'est la paix de la Mabilais le 21 avril 1795.

Le 14 mai, l'abbé Souffrant réapparaît au grand jour. Il rouvre l'église et dès le 18 mai, accompagné des Chouans du pays et d'un grand nombre de paroissiens, il se rend à la Rouxière pour exhumer le corps de son curé, l'abbé Bouvier, et le déposer, après des funérailles solennelles, dans la nef de l'église de Maumusson. Depuis, son corps est placé dans le chœur où il repose toujours.

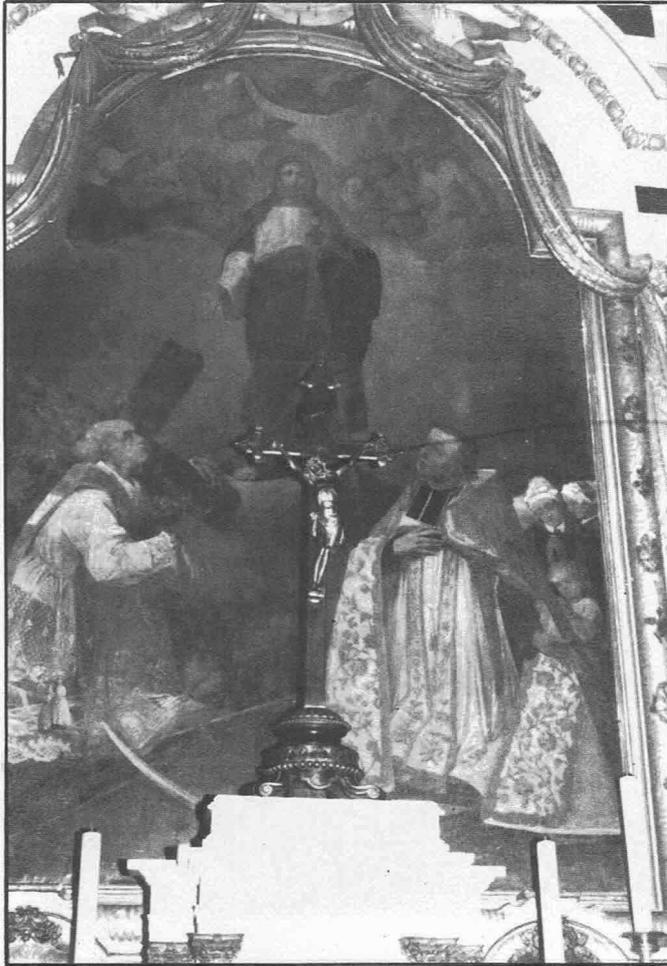
Pierre tombale du
recteur Bouvier,
dans le chœur de
l'église de
Maumusson.



En juillet 1795, la guerre reprend entre les royalistes et les républicains, mais Hoche laisse en paix les prêtres et l'abbé Souffrant peut se consacrer à la restauration de son église. Il jouit dans la région d'un grand prestige, acquis dans les années difficiles, et il est investi des pouvoirs de Vicaire Général par l'Evêque de Nantes. Il devient de ce fait un interlocuteur de poids pour le Général Spital, commandant l'Arrondissement militaire d'Ancenis. Celui-ci s'engage à garantir la liberté du culte. L'abbé Souffrant fait la promesse de "prêcher la paix, la concorde et la soumission aux lois du gouvernement et de contribuer par son pouvoir à faire rendre les armes aux habitants de sa commune et de celles voisines...".

M. Souffrant tient sa promesse et les autorités lui en savent gré. Même le citoyen Douville, commissaire du Directoire exécutif du canton de la Rouxière, serviteur zélé du gouvernement contre "la vermine calotinocrate", fait un rapport favorable sur l'abbé Souffrant.

Mais le coup d'état antiroyaliste du 18 fructidor (4 septembre 1797) rallume la "persécution" qui commence, note l'abbé Souffrant, le 14 septembre 1797 et finit le 10 novembre 1799. M. Souffrant retrouve donc ses cachettes de la Porte et des Chapellières, protégé par les troupes de Coeur de Lion, jusqu'au 10 novembre 1799, lendemain du coup d'état du 18 brumaire par Bonaparte.



*Le recteur Souffrant accueille le curé Bouvier.
Tableau du maître-autel de l'église de Maumusson.*

La paix revient, les Chouans rendent les armes. M. Souffrant s'attache d'abord à restaurer l'église dont il est devenu le recteur. Il tient école, comme autrefois M. Thobie, dans son presbytère réparé, y formant quelques élèves à la vie ecclésiastique.

Vers 1810, l'abbé Souffrand découvre les "Commentaires de l'Apocalypse" écrits au XVII^{ème} siècle par un prêtre allemand, Holzauser. Il croit y lire l'histoire de son temps et en applique certains versets à Napoléon pour lequel il éprouve une sorte de répulsion. Il fait à l'égard de l'Empereur un certain nombre de prophéties, annonçant dans la modeste chaire de Maumusson l'abdication, puis le retour de Napoléon qui ne sera qu'"une pissée de chat". Ces propos peu amènes lui causent quelques désagréments et il est obligé de se cacher, une fois de plus, le 2 avril 1815, jusqu'à la chute de l'Empereur.

Le retour de Louis XVIII ne le satisfait pas pleinement ; M. Souffrant croit que Louis XVII vit encore et il est choqué que le roi ne fasse pas de recherches. Il est choqué aussi de voir autour de Louis XVIII autant de serviteurs de la Révolution et de l'Empire. Il le fait savoir publiquement, malgré les admonestations du préfet.

Le 6 février 1817, son arrestation est décidée, mais il a disparu, une fois encore...

Les esprits sont calmés quand il réapparaît, mais son aventure l'a rendu célèbre. On vient le voir de fort loin, royalistes bien sûr, qui veulent le consulter sur ses "prophéties". On ne lui tient pas trop rigueur de ses propos envers le roi puisqu'il est nommé "aumônier de la garde nationale d'Ancenis".

Les dernières années de la vie de M. Souffrand sont paisibles. Il consacre son église au Sacré-Coeur et en termine les réparations. Il voit partir un à un tous ceux qui ont traversé avec lui la tourmente révolutionnaire : Soeur Thérèse Girardièrre, déjà au service de la paroisse à son arrivée, René Plouzin, de la Porte, l'ami de toujours, l'abbé Defermon des Chapellières... Il meurt dans son presbytère le 29 avril 1828, après 48 années passées au service de la paroisse de Maumusson. ■

SOURCES

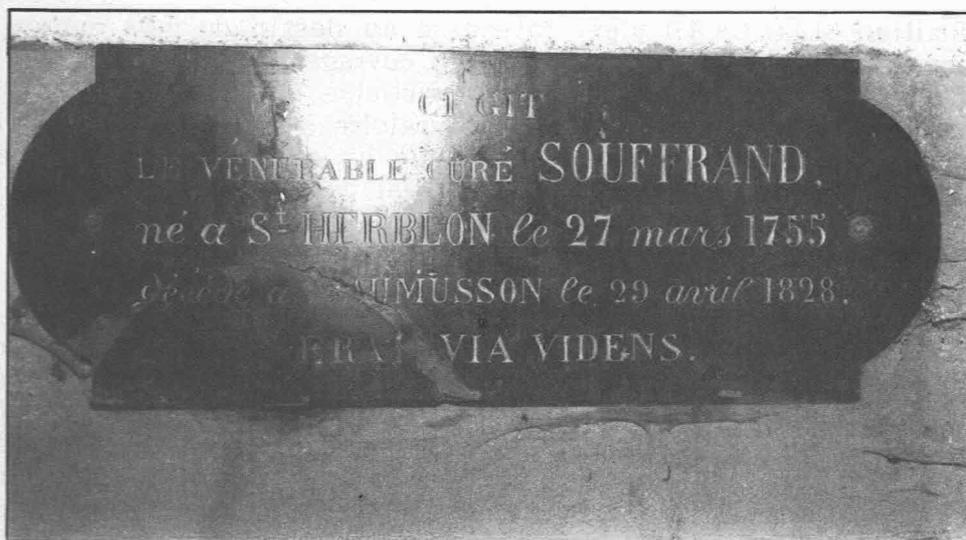
Bourdeaut (abbé), Maumusson pendant la Révolution, Nantes, 1928.

Archives paroissiales de Maumusson

Pean (Pierre), Les Chapellières, Paris, 1987

Cerisier (abbé), Vie et Prophéties de M. Souffrand, ancien curé de Maumusson, Nantes, 1872.

Archives départementales de Loire Atlantique (série L)



Plaque commémorative
Chapelle du cimetière de Maumusson.